PARTENARIAT UVSQ-CROUS-CPAM - AGIR POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANTS

La Caisse primaire d'assurance maladie des Yvelines, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et le Service de santé universitaire ont signé une convention de partenariat **pour agir en faveur de la santé et du bien-être des étudiants et étudiantes** le 11 mai 2022.

Cette convention s'inscrit dans le partenariat national entre les acteurs de l'enseignement supérieur et l'Assurance maladie.

Le département des Yvelines compte plus de **40 000 étudiants** et plus d'une centaine de

structures d’enseignement supérieur. Depuis 2018, l’Assurance Maladie des Yvelines a engagé une collaboration avec l’Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines pour **accompagner les étudiants dans leurs démarches**.

Mieux répondre aux besoins spécifiques des étudiants et étudiantes.
Ce partenariat contribue à gérer des ambitions communes dans le domaine de la santé des étudiants pour :

- favoriser l'accès aux droits des étudiants y compris les étudiants étrangers,
- agir sur le renoncement aux soins et les inégalités sociales et territoriales de santé,
- organiser la prévention et la promotion de la santé auprès des étudiants.

La santé des jeunes est une priorité nationale. Agir en faveur du bien-être et de la santé des étudiants est une nécessité pour favoriser l’épanouissement et la réussite des jeunes citoyens.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contacts

Camille Jonville (UVSQ)
06 64 02 34 49
camille.jonville@uvsq.fr

Delphine Pastot (CPAM)
01 39 20 32 18
delphine.pastot@assurance-maladie.fr

> Lire l'article publié par l'UVSQ